

Préfecture de la MARNE

Commune de OEUILLY

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° DPC/2018/002

du

12 JAN. 2018

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

Approbation	date		aléa	Mouvement de terrain
Approbation	date	10 décembre 1976	aléa	Inondation
Prescription	date	12 octobre 2017	aléa	Inondation

Les documents de référence sont :

Arrêté préfectoral du 1 <sup>er</sup> octobre 2014 d'approbation du plan de prévention du risque naturel mouvement de terrain de la côte d'Ile de France dans le secteur de la vallée de la Marne	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
Décret d'approbation des plans des surfaces submersibles (PSS) de la vallée de la rivière de la Marne (secteur d'Epernay)	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
Arrêté préfectoral du 12/10/17 fixant le périmètre du plan de prévention du risque naturel Inondation	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPR m ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui  non

	date		effet	
	date		effet	

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

	date		effet	
	date		effet	
	date		effet	

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

	Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	Zone 1

pièces jointes

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie du zonage réglementaire du plan de prévention du risque naturel de glissement de terrain de la côte d'Ile de France dans le secteur de la vallée de la Marne  
Zone d'aléa inondation issue du PSS (1 planche A4 et 1 planche A3)  
Synthèse de la phase 2 – Détermination de l'aléa hydraulique et carte d'aléas

7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

23 JAN. 2018

Pour le Préfet,  
le Directeur de Cabinet

Anthmane ABOUBACAR